

Affaire suivie par :
Mme Sandrine MARCOU
Tél : 04 67 61 61 39
mail : sandrine.marcou@herault.gouv.fr
ou : driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le **30 SEP. 2021**

Usine de méthanisation Amétyst ZAC Garosud - MONTPELLIER

*

Commission de suivi de site Relevé de conclusions Réunion du jeudi 1^{er} juillet 2021

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'usine de méthanisation, Amétyst, sous la présidence de **M. LAURENT**, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault.

I – DECLARATIONS PREALABLES ET ADOPTION COMPTE RENDU CSS 29/09/2019

Le président, **M. LAURENT**, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10h00.

M. LAURENT soumet le compte rendu de la CSS Amétyst du 29 mai 2019 à l'approbation de la commission.

le compte rendu de la CSS Amétyst du 29 mai 2019 a été adopté à l'unanimité. M Michel Julier s'est abstenu dans la mesure où il n'a pas assisté à la précédente CSS.

Le président demande à **M. DAGHMOUS** (adjoint au chef du bureau de l'environnement à la préfecture) de présenter les modifications intervenues dans la composition de la CSS, validées par arrêté préfectoral n° 2020-I-1359 du 12 novembre 2020 et de rappeler brièvement à l'assemblée le rôle des CSS.

M. DAGHMOUS évoque le rôle essentiel du bureau qui consiste en l'élaboration de l'ordre du jour des commissions de suivi de site qui pourra être déterminé par voie électronique.

Mme Cluzet souhaite prononcer une déclaration liminaire. Elle informe les membres de la CSS qu'elle ne participera plus aux réunions de la CSS parce qu'elle déménage dans l'Aveyron. Elle passe le relais à M. Averous.

II – DESIGNATION DU BUREAU ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

M. LAURENT rappelle que la Commission de suivi de site, renouvelée par l'arrêté préfectoral susvisé, doit se doter d'un bureau composé d'un membre désigné par chacun des collèges constituant cette instance.

Le bureau est composé comme suit :

- Collège « Administration de l'Etat » : M. Hervé LABELLE, Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Unité territoriale de l'Hérault,
- Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » : M. le maire de Montpellier ou son représentant à la CSS

- Collège « Association et protection de l'environnement » : M. Michel AVEROUS, représentant l'association des riverains de la ZAC de Garosud,
- Collège « Exploitants des installations classées » : M. François VASQUEZ, vice-président de la communauté d'agglomération de Montpellier-Méditerranée,
- Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée » : M. Philippe MASSONE.

Le règlement intérieur de la Commission de suivi de site, transmis avec les convocations, est adopté à l'unanimité.

III – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2019/2020 :

M. RIBOUR, Directeur de l'usine Amétyst, présente les bilans à l'aide des documents joints en annexe.

Il énonce les différents points qui seront abordés dans sa présentation :

- le process Amétyst II
- les chiffres clés 2019 et 2020,
- le détail des tonnages entrants
- les points sur la valorisation de la matière (Acier, Aluminium, Compost)
- les points sur la valorisation énergétique (Production électrique, livraison de chaleur, évolution du réseau)

Les détails relatifs aux éléments exposés figurent dans les documents détaillés, qui ont été transmis aux membres de la CSS avec la convocation.

1/ Le process Amétyst II

M. RIBOUR commence ce bilan d'exploitation par un rappel du process Ametyst II. Les équipements permettant l'extraction et le criblage d'une matière organique de qualité ont parfaitement répondu aux attentes.

2/ Les chiffres clé 2019 :

Concernant les déchets entrants, Amétyst a accueilli 124.951 tonnes issues de la métropole en 2019 dont 1.681 tonnes de biodéchets. La majorité représente donc des déchets ménagers résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR).

En comparaison, en 2018, Amétyst avait accueilli 129.864 tonnes dont 1.893 tonnes de biodéchets.

Les tonnages entrants produits par 3M ont donc légèrement diminués ainsi que la quantité de biodéchets.

Le volume de déchets tiers connaît une nette augmentation : il a représenté 9.750 tonnes en 2018 pour passer à 14.618 tonnes en 2019.

La production de compost est en augmentation : elle est passée de 28.000 tonnes en 2018 à 33.695 tonnes en 2019.

La quantité de métaux ferreux récupérés augmente également, elle était de 1.300 tonnes en 2018 pour passer à 1.507 tonnes en 2019.

Enfin, la quantité de métaux non ferreux a connu une augmentation sensible : elle passe de 811 tonnes en 2018 pour 886 tonnes en 2019

3/ Les chiffres clé 2020 :

Concernant les déchets entrants, Amétyst a accueilli 125.109 tonnes issues de la métropole en 2020 dont 1.753 tonnes de biodéchets.

On constate donc une légère hausse par rapport à 2019.

Par contre, le volume de déchets tiers a très nettement baissé, en grande partie en raison de la crise sanitaire et du premier confinement, puisqu'il représente seulement 6.321 tonnes en 2020, contre 14.618 en 2019.

La production de compost est à peu près équivalente à l'année précédente : 33.197 tonnes en 2020 ainsi que les quantités de métaux ferreux et non ferreux récupérés qui sont respectivement de 1.361 tonnes et de 811 tonnes en 2020.

4/ Point sur la valorisation matière :

M. RIBOUR précise que les chiffres de la valorisation matière sont globalement en baisse.

Pour ce qui concerne les métaux ferreux, il explique que cette baisse est liée au tonnage global inférieur traité sur l'installation et pour ce qui est des métaux non ferreux, il indique que les ratios restent très élevés malgré la baisse constatée en 2020.

Il ajoute que les Combustibles Solides de Récupération (CSR) souffrent d'un manque de repreneur, que des objectifs ambitieux sont adoptés dans les différents projets régionaux et que des travaux visant à améliorer la qualité du produit ont été entamés.

5/ Point sur la valorisation énergétique :

M. RIBOUR explique la baisse de la valorisation énergétique du fait de la baisse d'activité au cours du premier confinement, des travaux sur le réseau de valorisation Biogaz, ainsi que l'arrêt des apports en provenance de l'unité de Salindres. Ces facteurs ont impacté le ratio de valorisation énergétique qui était en hausse régulière depuis 2012.

IV – IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE METHANISATION :

1/ Impacts environnementaux « Air »

M. RIBOUR précise que la situation sur le plan olfactif s'est améliorée, que le résultat des mesures révèlent des seuils en deçà des limites fixées par l'arrêté préfectoral. Il ajoute qu'il y a eu une baisse significative des observations des riverains en 2020.

2/ Impacts environnementaux « Eaux »

Dans le cadre du contrat de la nouvelle délégation, une station de prétraitement (STEP) des eaux internes a été construite en 2016 ; la station a été mise en fonctionnement fin 2016 avec une montée en charge progressive.

Elle permet notamment de fortement réduire la charge polluante avant rejet à l'assainissement collectif.

Il explique que les eaux sont rejetées dans le réseau urbain et qu'aucun incident n'a été relevé en 2019 et 2020.

V – TRAVAUX AMELIORATIFS PREVUS 2019/2020 et 2021 :

1/ Amélioration des conditions d'exploitation du réseau Biogaz :

En complément de la mise en œuvre du nouveau réseau biogaz, la mise en place d'une plateforme de brûlage du biogaz équipée de torchères à haut rendement permet d'accroître le niveau de sécurité de l'installation.

Ce chantier relativement complexe s'est parfaitement déroulé sur la période 2019 à mars 2021.

Les torchères ont été construites dans le respect des règles SIL2 qui garantit un haut niveau d'efficacité face au risque de défaillance.

2/ Le compost :

La production du compost Bio'Métyst (compost issu des biodéchets triés sélectivement) a été mise en œuvre tout récemment.

Il s'agit d'une nouvelle filière mise en place par la société Ametyst par compostage traditionnel.

Les prévisions de production du compost bio sont évaluées à 2.000 tonnes pour 2021.

Le bilan de la production du compost Terr'Ametyst en 2020 fait ressortir que 62 % de la production est valorisé en filière exigeante (viticulture) et que 79 % de la production est valorisée à moins de 100 km de l'installation.

VI - ECHANGES SUR LA VALORISATION DU COMPOST :

Mme VIGNON (association Mosson coulée verte) demande des précisions sur les produits entrants, notamment en ce qui concerne l'évolution et les objectifs en termes de points d'apports volontaires des déchets. Elle souhaite connaître la teneur de ce qui est programmé sur le sujet.

M. VASQUEZ explique que l'unité Amétyst commence à se réorienter. Désormais, les flux des déchets triés par les habitants de la métropole ne seront plus remélangés dans le process OMR et seront compostés.

Il ajoute que M. RIBOUR a prévu une rotation de compostage, une partie des halls de maturation ont été libérés et les biodéchets triés à la source y sont compostés.

Il précise que ce compost est d'excellente qualité agronomique, équivalent bio, d'après les analyses.

Il rappelle que la problématique était que les matières organiques séjournaient dans les poubelles grises puis dans le Bio Réacteur Stabilisateur (BRS), un équipement qui permet la pré-fermentation. Selon lui, matières organiques se corrompaient avec les inertes.

La nouvelle politique d'Amétyst est de capter les biodéchets par le compostage individuel ou composteur de quartier et points d'apports volontaires, et que les biodéchets ainsi récupérés seront compostés afin évidemment de ne plus les mélanger dans le process « gris ».

L'objectif politique annoncé, extrêmement ambitieux, prévoit pour fin 2024 une baisse de 40 % des OMR dans l'usine AMETYST.

Le but est d'augmenter le flux de biodéchets par le tri « en porte à porte » et de fait, augmenter le tonnage des biodéchets.

En effet, le problème d'Amétyst était qu'elle dissuadait les habitants d'effectuer le tri à la source puisque l'usine prétendait le valoriser et extraire ces biodéchets pour les vendre.

Un exemple simple : en 2010 on triait entre 8 à 9 kg de biodéchets par habitants sur la métropole et plus que 4 en 2018.

M. VASQUEZ rappelle ensuite que prochainement le compost issu des mélanges risque de ne plus être vendable, peut être dès l'année prochaine, du fait que la réglementation du « socle commun » va changer.

Dans cette perspective, Il est impératif pour la métropole d'extraire les biodéchets de la poubelle grise qui en représente le tiers et de les traiter soit in situ, soit par compostage ou méthanisation.

Dans le cas contraire, il faudrait que les 33.000 tonnes de compost de l'usine partent en décharge, sachant que les frais de décharge vont être de plus en plus taxés, car l'État va augmenter la taxe dite TGA sur l'enfouissement mais aussi sur l'incinération de façon considérable.

Il ajoute qu'à la base, l'usine avait été conçue en surdimensionnement pour :

170.000 tonnes d'OMR et 33.000 tonnes de méthanisation pour des déchets qui aurait du être pris à la source.

Il indique que le quota pour initier une ligne de méthanisation est fixé entre 8 et 10.000 tonnes de biodéchets et qu'Amétyst n'a jamais atteint ce quota puisqu'elle s'est maintenue entre 2 et 3.000 tonnes par an.

La méthanisation -permettra de donner un compost de bonne qualité et de l'énergie.

Avec la mise en production du compost Bio'métyst et pour la 1ere fois l'usine va fonctionner pour les biodéchets comme elle n'a jamais fonctionné depuis son origine.

Par ailleurs, il indique que la métropole refuse désormais de récupérer les déchets venant de Salindres, estimant que l'usine Amétyst n'a pas vocation à récupérer les déchets d'un autre TMB. Il apparaît nécessaire d'éviter les trajets et les nuisances olfactives importantes, notamment pendant l'été, que l'exportation des déchets occasionnent.

Sur ce point, **M. RIBOUR** précise que la quantité de déchets en provenance de Salindres était de 1.000 tonnes par mois.

Par contre, **M. VASQUEZ** fait savoir qu'il serait intéressant de pouvoir méthaniser des biodéchets triés à la source. Dans ce sens il indique s'être déjà rapproché des autres intercommunalités afin de récupérer des biodéchets triés à la source pour les méthaniser puisque Amétyst dispose de l'outil pour le faire. A condition qu'ils respectent le cahier des charges pour une collecte de biodéchets de bonne qualité de manière à ce qu'Amétyst produise un compost de bonne qualité.

L'objectif est de faire baisser le flux d'OMR et de faire fonctionner le flux vertueux sur le plan environnemental mais aussi de limiter les nuisances pour les riverains. Sachant que l'essentiel des nuisances proviennent des rejets du biofiltre 3 qui est sur les BRS (Bio Réacteur Stabilisateur).

Il demande à **M. RIBOUR** de donner des précisions sur les BRS et leur fonction

Le directeur de l'usine explique qu'il s'agit de gros tubes de 40 mètres de long, qui brassent l'ensemble des matières organiques pendant 3 jours d'affilée afin de les transformer de manière homogène, comme le carton par exemple.

M. VASQUEZ reprend la parole et indique que le but de la métropole est de réraisonner globalement à la fois pour la tranquillité des riverains et pour préserver les deniers publics en adaptant les méthodes afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles tout en préservant le climat et l'environnement.

Il ajoute que, en ce sens, le rôle d'Amétyst n'est pas négligeable du point de vue des enjeux environnementaux.

Elle est la première station de compostage de la métropole ce qui est un grand progrès.

M. LAURENT quitte la salle, pris par d'autres engagements

M. JULIER demande ce que deviennent les autres déchets de la filière existante. Notamment du fait que les déchets « verts » sont traités séparément.

M. RIBOUR explique que les biodéchets issus des ménages font l'objet d'une collecte séparées (poubelles orange) et d'un compostage séparé.

M. VASQUEZ indique que les déchets verts ont été considérés pendant longtemps non pas comme une ressource mais comme un problème compte tenu de leur coût élevé. Aujourd'hui il y a un grand besoin de broyat de déchets verts dans la métropole.

Il précise que le broyat de déchets verts est très utile dans les terres agricoles car il nourrit et aère la terre et capte l'humidité. Il permet de mieux lutter contre les effets des inondations.

La politique globale actuelle est de créer des plateformes par secteur afin d'éviter de faire naviguer les déchets verts d'un point à un autre : les déchets verts ont pour vocation d'être utilisés là où ils sont produits. Par exemple, les déchets verts produits à l'Ouest seront broyés à l'Ouest et feront du broyat ou du compost à l'Ouest.

Seuls les restes alimentaires de la ville de Montpellier (presque 300.000 habitants) seront dirigés vers l'usine Amétyst pour y être compostés.

Mme DELONCA demande s'il est prévu une augmentation de la fréquence de la collecte en porte à porte et quels sont les objectifs de centre de récupération de biodéchets

M. VASQUEZ indique que la métropole a répondu à un appel à projet pour le tri des biodéchets. Il précise que la région et l'ADEME vont les aider pour la collecte des biodéchets ; il explique qu'un bureau d'études est chargé de définir dans la métropole les secteurs où il est pertinent d'aller chercher les biodéchets en porte à porte et dans quels secteurs il est préférable de privilégier les composteurs individuels.

C'est ainsi que dans certaines zones de la métropole les habitants auront le choix entre se procurer un composteur individuel (une aide de 40 euros sera allouée pour tout achat d'un composteur bois -

gratuit pour les composteurs classiques en plastique) ou d'utiliser un composteur de quartier ou encore un point d'apport volontaire pour le côté « rural ».

Pour ce qui concerne les quartiers plus urbains, la collecte en porte à porte sera effectuée 2 fois par semaine.

Les économies attendues de cette politique vont permettre de remettre de l'argent sur le service en amont et donc d'avoir une meilleure collecte des biodéchets qui est l'un des rails essentiels de la politique actuelle, le deuxième est la tarification incitative.

VII - ECHANGES DIVERS :

Mme VIGNON suggère qu'en termes de communication la métropole distribue une fiche méthodologique « comment construire son composteur » qui pourrait intéresser beaucoup de monde.

M. VASQUEZ dit y avoir pensé et être en contact à ce sujet avec son homologue à l'Agglopol de Sète pour chercher des solutions adaptées à la politique actuelle avec l'aide des industriels concernés. L'idée est de préserver les bois de récupération dans les déchetteries pour la fabrication de composteurs.

Mme VIGNON s'interroge ensuite sur la teneur en cuivre des déchets verts et se demande si cela ne pose pas de difficulté. Elle pense notamment aux pulvérisations de bouillie bordelaise.

M. RIBOUR lui indique qu'il peut effectivement y avoir quelques petites traces mais que le laboratoire de l'usine est très réactif et extrêmement vigilant par rapport à ces critères et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Mme VIGNON demande si une communication vers les jardineries est envisagée pour les conduire à utiliser différemment le cuivre et réduire la quantité de pesticides

M. VASQUEZ indique que la communication fait partie intégrante de la politique de la métropole mais que le coût de campagnes de communication est très élevé.

Aussi, des solutions économiques mais efficaces sont utilisées, à savoir par exemple, l'information est déjà passée à travers la sensibilisation au niveau des écoles ainsi les clubs de haut niveau pour la lutte contre le « jetable » et le « zéro déchet ». A ce titre, les sportifs de haut niveau sont invités à ne plus utiliser des bouteilles en plastique mais des gourdes, ceci dans le but d'inciter la jeunesse à faire de même.

Mme VIGNON signale ensuite les dégâts constatés lors de matchs de football aux abords du stade de La Mosson. Elle déplore l'état des voiries et espaces verts alentours qui sont jonchés de détritus de toutes sortes. Elle demande que des annonces soient faites par les organisateurs au début de la manifestation afin d'inciter les supporters à respecter le quartier qui les accueillent

M. VASQUEZ indique être en lien avec M. NICOLLIN sur le sujet du respect des règles sur les sites sportifs.

Le but est de responsabiliser les gens. Pour y parvenir une prise de conscience est indispensable et les changements de comportements impératifs

Il y a actuellement une zone pilote pour la politique « Zéro déchet » : le quartier des Grisettes à Montpellier. D'autre part, 10 communes de l'Ouest de Montpellier ont été choisies comme zone pilote communale.

Mme VIGNON souhaiterait la création d'une commission extra municipale pour la participation des associations, comme une structure de concertation pour la gestion globale des déchets

M. VASQUEZ indique qu'une association a été constituée au plan national, avec des déclinaisons au plan local, et que la métropole les reçoit régulièrement pour leur communiquer en toute transparence les résultats des travaux en cours pour l'amélioration du traitement des déchets

Pour le reste il conseille de se rapprocher plutôt des élus de quartier pour créer des structures par quartier et indique qu'il ne peut pas être à la manœuvre de cette opération.

Mme VIGNON interroge ensuite **M. LABELLE** sur les évolutions réglementaires en termes de gestion et de traitement des déchets

M. LABELLE rappelle que des discussions ont été relancées et que des textes sont en préparation sur ces sujets dont la loi anti gaspillage dont les décrets sont toujours en cours d'élaboration. Il indique que des restrictions fortes sont prévues mais que les textes ne seront pas applicables avant la fin de l'année.

M. RIBOUR ajoute que ces textes vont impacter toute la filière avec de très grosses contraintes. Il indique qu'il va falloir être très vigilant sur la qualité du compost y compris les composts de biodéchets pour ne pas dépasser les seuils qui seront à priori prescrits par ces nouveaux textes.

M. DAGHMOUS souhaite intervenir par rapport à l'accès à l'information et indique que les services de la préfecture sont souvent sollicités, notamment par des associations, sur ces sujets. Il demande à la métropole si elle pouvait mettre à disposition du public un outil numérique simple d'utilisation et qui permettrait d'améliorer l'accès aux informations relatives à la politique de gestion des déchets en direction des particuliers.

M. VASQUEZ et **M. ABRAHAM** représentant Montpellier Méditerranée Métropole, indiquent qu'ils vont transmettre cette demande au service concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du jury sont remerciés pour leur participation à cette commission et le débat clôt à 11h50.

Pour le préfet et par délégation
Le président de séance



Thierry LAURENT

